

dimanche 3 mai 2020 983 mots

Opinion | La France hypothèque son avenir si elle sacrifie ses TPE

Pour Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des indépendants, l'aide du gouvernement aux très petites entreprises pour faire face à la crise est sous-dimensionnée. Il réclame l'abandon des charges patronales et fiscales. « Une question de compétitivité et de bon sens, de survie pour un nécessaire rebond », écrit-il.

Selon l'audit mené par le SDI le 20 avril dernier auprès de ses 25.000 adhérents directs, à défaut d'une action rapide et simple de l'exécutif, 400.000 TPE représentant 1,2 million de salariés seront en liquidation judiciaire au 30 mai.

Pour rapide et bien accueillie qu'elle fut, la réaction des pouvoirs publics dans la crise de la Covid-19 est factuellement sous-dimensionnée à l'égard des TPE. Et nous ne sommes plus les seuls à le constater et à le dire, de nombreux parlementaires élèvent la voix sur ce sujet et nous les en remercions.

Comparé à la plupart des pays européens, et notamment à notre voisin allemand, l'empilement hétéroclite de mesures soumises à de nombreuses conditions parfois contradictoires est trop complexe d'accès et n'est pas à la hauteur du minimum vital nécessaire à la survie d'une entreprise, de ses salariés comme de son dirigeant.

L'Allemagne fait plus

Comment sérieusement imaginer que les 85 % de chefs d'entreprise qui emploient jusqu'à cinq salariés puissent s'acquitter du solde de leurs charges fixes, avancer les salaires et assumer leurs propres charges avec 1.500 euros d'aide ? De fait, sur les 3 millions d'artisans, commerçants, professionnels libéraux et dirigeants de TPE ciblés par la phase 1 du Fonds de solidarité, seules 1 million de TPE y ont eu accès au mois de mars pour un montant moyen de 1.330 euros.

Le soutien de l'Etat français aux entreprises se trouve être parmi les plus faibles comparé à nos voisins européens. Nicolas Dufourcq, directeur général de bpifrance, indiquait ainsi le 24 avril dernier : « *L'Allemagne a fait deux à trois [fois] plus que nous sur tous les chantiers.* » M. Dufourcq soulignait notamment l'exemple du Fonds de solidarité de 7 milliards d'euros en France comparé aux 50 milliards sans conditions mis en place en Allemagne.

Ce n'est pas par désintérêt, nous l'avons compris des nombreux échanges avec nos décideurs, c'est une simple méconnaissance de la réalité de ces petites entreprises, si nombreuses, si impalpables et silencieuses mais qui constituent pourtant 98 % de l'entrepreneuriat français.

Une aide insuffisante

Sur les 3 millions d'artisans, commerçants, professionnels libéraux et dirigeants de TPE, seules 1 million de TPE ont reçu 1.330 euros. Un montant dérisoire pour un chef d'entreprise qui doit non seulement régler ses fournisseurs, régler ses salariés, s'acquitter de ses charges fixes (leasing sur les matériels et véhicules, assurances, etc.), régler ses charges sociales et fiscales (même si elles sont en pause, il faudra les payer). Et même si ses employés sont en chômage partiel, le dirigeant doit avancer les salaires de ses employés et enfin assumer ses propres charges (nourriture, loyer, emprunt).

Prenons un exemple. Monsieur P, chef d'une entreprise de cinq salariés, bénéficie de 1.330 euros au titre de la première phase du Fonds de solidarité. Son PGE d'un montant de 30.000 euros lui est refusé. Il aura alors droit de « bénéficier » d'une somme pouvant atteindre 5.000 euros au titre de la seconde phase du Fonds de solidarité. 5.000 euros pour compenser une urgence de 30.000 euros ? On peut s'étonner.

En théorie, les banques se sont vu offrir une garantie de bpifrance pour 90 % des prêts qu'elles consentiraient aux entreprises, jusqu'à 300 milliards d'euros, sans distinction de taille. Mais en pratique, les établissements bancaires n'ont aucunement modifié leurs critères d'accès au crédit. Une TPE sur cinq continue ainsi de se voir refuser toute avance de fonds, selon une enquête menée le 15 avril 2020 par le Syndicat des indépendants, ce refus étant oral dans 72 % des cas, ce qui ne permet pas de solliciter le médiateur du crédit.

Plan Marshall

Une seule solution créerait une perspective d'avenir : l'abandon des charges patronales et fiscales. C'est une question de compétitivité et de bon sens, de survie pour un nécessaire rebond. Sans doute les moyens de la France ne sont pas les mêmes que ceux de l'Allemagne. Mais la faiblesse de nos actions à ce jour nous conduit dans une impasse pour demain.

Nous pénalisons nos capacités d'investissement pour un cycle de six ans. Nous détruisons de façon certaine, dès fin mai, au moins 400.000 TPE qui n'auront pas les moyens de payer leurs charges courantes et d'assumer le passif accumulé durant la période de confinement dont la sortie progressive laisse présager des mois encore difficiles. Nous produirons alors près de 1,2 million de chômeurs qu'il conviendra d'indemniser sur le long terme dans un contexte économique fortement dégradé, en sus de mois d'agitation qui ont déjà bloqué le pays. Ne l'oublions pas.

Depuis décembre nous réclamons ce plan Marshall. Nous avons été très repris depuis et la crise sanitaire a fait de notre solution la seule et unique. 1,4 milliard d'euros d'annulation des charges vient d'être accordé à l'hôtellerie, la restauration, les arts et spectacle. Nous demandons - encore - qu'elle soit étendue à l'ensemble des entreprises de moins de 10 salariés et jusqu'à 3 mois après la période de confinement totale. C'est la seule initiative qui limitera le choc économique que nous allons devoir affronter. Et pourra créer, solide, cette union nationale à laquelle nous aspirons tous.

Marc Sanchez est secrétaire général du Syndicat des indépendants et des TPE.